

Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par :

IA IPR EVS

Rectorat de Montpellier
31 rue de l'Université CS
39004
34064 Montpellier Cedex 2

Montpellier, le 9 octobre 2023

Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
Établissements et Vie Scolaire

à

Mesdames et messieurs les professeurs-documentalistes
Mesdames et messieurs les conseillers principaux d'éducation

S/c de

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Objet : lettre de rentrée des IA-IPR Établissements et Vie scolaire - Année scolaire 2023-2024

Chères et chers collègues,

Nous souhaitons la bienvenue à celles et ceux qui entrent dans le métier ainsi qu'à celles et ceux qui viennent de rejoindre notre belle académie.

L'inspection « Établissements et Vie scolaire », tient à attirer votre attention sur certains points pour lesquels, dans vos champs d'intervention respectifs et domaines de compétences spécifiques, mais aussi au niveau de votre action conjuguée en établissement, vous contribuez à assurer, pour chaque élève, les meilleures chances de réussite scolaire et d'insertion sociale et professionnelle. Ces objectifs fondamentaux, invariants et constitutifs du sens de l'action collective, assurent à l'exercice du métier, au fil des cohortes d'élèves, continuité et cohérence. S'inscrivent dans cette continuité et le contexte particulier de chaque rentrée scolaire, des priorités d'action et des leviers de mise en œuvre.

L'année scolaire 2022-2023 a été placée sous le signe de l'excellence, de l'égalité des chances et du bien-être. Ces objectifs demeurent au cœur du projet de l'École républicaine. S'agissant de cette nouvelle année, la circulaire de rentrée ministérielle, parue au BO n°27 du 6 juillet 2023 détaille les priorités de l'année scolaire 2023-2024 pour une école qui instruit, émancipe et protège. Ainsi, l'inspection EVS souhaite-t-elle attirer votre attention sur les objectifs qui sont au cœur de vos fonctions respectives mais aussi de celles de tous les enseignants et personnels d'éducation et d'orientation :

- **Faire de l'École un espace protecteur pour les élèves et les personnels et lutter contre toutes les inégalités sociales et scolaires**

L'École doit donc protéger les élèves et les personnels par tous les moyens possibles. L'École est et doit être un espace protecteur qui permette à chaque élève de devenir un citoyen libre, éclairé, doté des mêmes droits et devoirs et conscient de faire partie d'une même société.

Dans ce cadre, la lutte contre le harcèlement sous toutes ses formes constitue une priorité absolue. C'est la raison pour laquelle, le dispositif pHARe doit être déployé cette année à 100% dans les écoles et les collèges, et est étendu à tous les lycées. Ce dispositif nécessite un engagement de l'ensemble de la communauté éducative. Au titre de vos missions respectives, vous êtes tout naturellement concernés à la fois dans l'élaboration et dans la mise en œuvre :

- membre de l'équipe ressource, écriture du protocole afférent annexé au volet éducatif du projet d'établissement, suivi individuel de l'élève, formation des élèves ambassadeurs ;
- éducation aux médias et aux bons usages des réseaux sociaux ;
- apprentissage interdisciplinaire des compétences psychosociales.

Prévenir le harcèlement est aussi constitutif des valeurs de la République. Ainsi, toutes les actions mentionnées s'inscrivent plus largement dans une pédagogie de la laïcité et des principes et valeurs de la République, à laquelle concourent l'ensemble des disciplines et des éducations transversales.

Porteuse des valeurs républicaines, l'École est au centre de la lutte contre les inégalités scolaires et culturelles. Cette lutte nécessite d'interroger plus particulièrement le climat scolaire avec une attention spécifique portée aux élèves à besoins éducatifs particuliers. Dans ce cadre, l'orientation fera également l'objet d'un regard particulier sur les élèves des milieux sociaux défavorisés et les jeunes filles qui peinent à accéder encore à bon nombre d'établissements ou de formations. Par ailleurs, à l'école, l'accès aux arts et à la culture constitue un puissant vecteur de cohésion et de lutte contre les inégalités. Le déploiement de la part collective du passCulture, étendue à cette rentrée aux classes de 6^{ème} et de 5^{ème}, permet de financer au quotidien des actions diverses : sorties culturelles, ateliers de pratique artistique ou interventions de partenaires dans l'établissement.

- **Permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux et de réussir dans ses apprentissages**

Le collège connaît depuis la rentrée, deux évolutions majeures :

- la mise en place de la nouvelle sixième, avec une heure par semaine de soutien ou d'approfondissement ;
- l'extension obligatoire du dispositif « Devoirs faits » aux élèves de 6^{ème}.

Ces deux évolutions visent le français et les mathématiques ainsi que l'acquisition de l'autonomie. Dans le cadre de vos missions et en lien avec les évaluations nationales (6^{ème} et 2^{nde} mais aussi 4^{ème} en cette rentrée scolaire), vous restez engagés dans l'acquisition des savoirs fondamentaux : renforcement de l'expression écrite, maîtrise des compétences orales, lecture, autonomie dans le travail, ...

En cette rentrée, le cycle 4 bénéficie de la généralisation de la découverte des métiers dans tous les collèges. Conçue par l'établissement et coordonnée par un référent, la découverte des métiers, instaurée dès la classe de 5^{ème}, repose sur des rencontres régulières avec des professionnels de secteurs d'activité divers, des expériences d'immersion ainsi que la connaissance des formations post-collège. Dans ce cadre, nous vous invitons à participer aux liaisons entre les établissements scolaires de votre réseau pédagogique de proximité. Un référentiel de compétences à s'orienter en lycée général et technologique a été édité en juillet 2022. Nous attirons votre attention sur la parution prochaine d'un même livret pour le lycée professionnel d'une part et pour sur le collège d'autre part.

En termes d'articulation avec le monde professionnel, les lycées professionnels et lycées polyvalents sont désormais tous dotés d'un bureau des entreprises, chargé de renforcer le lien entre l'établissement et le tissu économique et de mieux accompagner les lycéens dans leurs démarches de recherche de stages et d'insertion professionnelle. Au service de vie scolaire et du centre de documentation, vous contribuez à la réussite de cette démarche partenariale.

Par ailleurs, la mise en place des GPDS et des cellules de veille doit amener les équipes à se questionner sur les stratégies de prévention et de suivi des élèves sur tous les temps scolaires. La mise en place du dispositif « Tous droits ouverts », dès cette rentrée, permettra d'agir immédiatement lorsqu'un élève décroche, sans attendre qu'une situation de déscolarisation s'installe, en mobilisant les solutions les plus adaptées. A ce propos, votre expertise dans vos champs d'action respectifs est de nature à favoriser la qualité du suivi individualisé des élèves.

Enfin, nous vous rappelons que pour consolider votre action quotidienne, les projets élaborés dans le cadre du CNR Éducation « Notre école, faisons là ensemble » sont des leviers à saisir. Ces projets participent d'une démarche collective de transformation du service public d'éducation au sein de laquelle l'alliance éducative doit pouvoir être confortée. Nous attirons votre attention sur l'importance de ce levier et vous invitons vivement à vous en emparer.

Nous vous remercions pour votre engagement quotidien, passé et à venir, au service de la réussite de tous les élèves. Nous vous souhaitons une excellente année scolaire. Nous vous réitérons toute notre confiance et restons à votre écoute pour vous accompagner dans l'exercice de vos missions.

Frédéric Blasco, Vincent Dupayage, Stéphane Jolivet, Djemai Lassoued, Isabelle Mercier, IA IPR EVS

* Pour être destinataire des informations publiées sur les listes de diffusion, merci de faire activer par votre établissement une adresse académique dédiée :

- cdi.[RNE-ETABLISSEMENT]@ac-montpellier.fr pour les professeurs documentalistes
- cpe.[RNE-ETABLISSEMENT]@ac-montpellier.fr pour les CPE

Ressources

Circulaire de rentrée 2023 : <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo27/MENE2318816C>

Dossier de rentrée ministre : <https://www.education.gouv.fr/media/157275/download>

Dossier de rentrée rectrice : <https://www.ac-montpellier.fr/annee-scolaire-2023-2024-conference-de-presse-de-rentree-125026>

Projet d'académie 2019-2022 : <https://www.ac-montpellier.fr/cid87328/le-projet-academie.html>

Compétences numériques, certification PIX : <https://www.pearltrees.com/t/certification-competes/les-parcours-pix-orga/id3083765>

Programme pHARe de lutte contre le harcèlement : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-323435>

Nouveau lycée général et technologique – un guide pour l'évaluation : <https://eduscol.education.fr/2688/nouveau-lycee-general-et-technologique-guide-de-l-evaluation>

Livret réalisé par le pôle valeurs : <https://accolad.ac-montpellier.fr/section/etablissement/politique-et-animation-educative/appropriation-des-valeurs-de-la-republique-snu-reserve-citoyenne>

Vademecum devoirs faits : <https://eduscol.education.fr/620/devoirs-faits-une-aide-aux-devoirs-pour-les-collegiens>

Circulaire EMI : <https://eduscol.education.fr/1531/education-aux-medias-et-l-information>

Vademecum EMI : <chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://eduscol.education.fr/document/33370/download>

Guide la démocratie scolaire : <chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://eduscol.education.fr/document/7793/download>

Sites disciplinaires : <https://eduscol.education.fr/sigles/dgesco>

Sites disciplinaires : <https://eduscol.education.fr/sigles/dgesco>

Programme Académique de Formation : <https://accolad.ac-montpellier.fr/browser/download/9384504e-c3a5-40db-b5e2-6441ed111e0d>

Outil diagnostique « Vie scolaire » : en ligne prochainement sur l'onglet « Vie scolaire » du PPA

Composition de l'équipe EVS académique 2023-2024 et répartition géographique des inspecteurs

Inspecteurs d'Académie – Inspecteurs Pédagogiques Régionaux :

- **Frédéric BLASCO** : référent académique personnels de direction et AED, territoires : département de l'Aude, département de l'Hérault (réseaux Agde et Sète).
- **Vincent DUPAYAGE** : référent académique CPE, territoires : département du Gard (réseaux : Gard rhodanien, Les trois rochers, Les ponts du Gard, Arènes-Camargue), département de l'Hérault (réseau : Béziers)
- **Stéphane JOLIVET** : référent académique Documentation, territoires : département des Pyrénées Orientales, Andorre, département de l'Hérault (réseau : Saint Mathieu de Tréviers)
- **Djemai LASSOUED** : référent académique CPE et AED, territoires : département de l'Hérault (réseaux : Fabrègues, Montpellier-Centre, Lunel), département de la Lozère
- **Isabelle MERCIER** : référente académique Documentation, territoires : département du Gard (réseaux : Pays viganais, Romanité, les Cévennes gardoises – G Bastide), département de l'Hérault (réseaux : Montarnaud, Bédarieux, Lodève, Pézenas).

Chargées de mission d'inspection :

- Anne LAVAL, Anne-Valérie MILLE-FRANC, Paul ROUFFIA : documentation
- Céline ARNOULD, Christelle CORDIER, Hugo DESCOTTE, Delphine RIVEL et Laurence TESTUT : vie scolaire, éducation

Professeurs formateurs académiques (PFA) :

- Magalie DAVID et Alix FREDIANI : documentation
- Julie BLANC et Pascale CAMMAN-CANATO : vie scolaire, éducation

Interlocuteurs académiques au numérique (IAN) : -

- Delphine LAURENT : documentation
- Émilie GARDES : vie scolaire, éducation

Contributeur PPA :

- Florie DELACROIX : documentation
- Marine PIERRET : vie scolaire, éducation